

Berne, le 21 février 2023

## Communiqué de presse

Expéditeur	Service de presse du BPA
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	bpa.ch/medias

# Stop aux blessures graves en hockey sur glace Initiative conjointe du BPA et de la SIHPU

**5200 personnes par an se blessent en jouant au hockey sur glace. Les blessures à la tête sont particulièrement lourdes de conséquences. Plus de 60 % d'entre elles font suite à un contact physique. Face à cette situation, le BPA et la SIHPU (Swiss Ice Hockey Players Union) estiment qu'il est nécessaire d'agir. Leur initiative conjointe se concentre sur deux mesures: la sévérité des sanctions infligées et l'installation de bandes réduisant les charges.**

Chaque année, en Suisse, 5200 personnes se blessent en pratiquant le hockey sur glace. Dans un sport d'équipe aussi dynamique et puissant, les blessures légères sont inévitables. Malheureusement, environ un accident de hockey sur glace sur quatre donne lieu à des blessures à la tête. Les lésions crâniocérébrales sont d'ailleurs particulièrement nombreuses parmi les blessures graves. À noter que plus de la moitié des blessures à la tête (60 %) font suite à un contact physique.

### Envisager des sanctions plus lourdes

Le BPA et la SIHPU (Swiss Ice Hockey Players Union) ont entamé une collaboration dans le but de réduire le nombre d'accidents graves. Pour ce faire, ils ont engagé des discussions avec la SIHF (Swiss Ice Hockey Federation) et la National League. Parallèlement, ils entendent sensibiliser les joueuses et les joueurs au problème des blessures à la tête.

«Le hockey sur glace est devenu plus rapide, plus physique et plus spectaculaire au cours des vingt dernières années. En tant qu'association de joueurs, la SIHPU veille à ce que cette évolution ne soit pas préjudiciable à la santé des joueuses et des hockeyeurs, notamment pour ce qui est des blessures à la tête», commente Jonas Hiller, ancien gardien suisse de hockey sur glace ayant notamment évolué en NHL et président de la SIHPU, pour expliquer la collaboration avec le BPA. «La sensibilisation est extrêmement importante car le respect entre les joueurs fait partie intégrante de ce sport au même titre que les charges distribuées ou encaissées, à condition qu'elles soient fair-play.»

Les discussions menées avec la fédération et la ligue portent notamment sur les sanctions prises à l'encontre des joueuses et des joueurs ayant commis une faute. En effet, alors que les blessures à la tête suite à un contact physique ont des conséquences souvent graves et durables, les sanctions infligées sont comparativement trop légères, selon le BPA et la SIHPU. Il est en effet rare que le fautif ou la fautive écope d'un grand nombre de matchs de suspension et que les possibilités de sanction au sein de la catégorie soient pleinement exploitées, en particulier en cas de récidive.

### Installer des bandes réduisant les charges

La mise en place de bandes réduisant les charges constitue également une mesure prometteuse pour faire baisser le nombre de blessures graves. Selon une étude du BPA datée de 2017, les solutions de

Le BPA s'engage pour votre sécurité. Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.

nouvelle génération, dotées d'un vitrage en plexiglas plutôt qu'en verre, permettent de limiter les charges biomécaniques, et donc d'abaisser le risque de blessures d'environ 10 %. Le processus engagé à cette époque pour généraliser pareilles bandes a permis d'installer des systèmes recommandés par le BPA dans des patinoires de la National League et de la Swiss League. Il n'a cependant pas encore produit les effets escomptés en termes de prévention des accidents. À l'avenir, il convient donc de renforcer le monitoring et le contrôle des patinoires.

**Contact:**

- **Service de presse du BPA**, Mara Zenhäusern, 031 390 21 21, medias@bpa.ch
- **Président de la SIHPU**, Jonas Hiller, 079 153 07 09, info@sihpu.ch